



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-002

Séance du 24 Janvier 2024

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, Martine REFFET, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Roberto SAILIS, Abdelhamid BELHADDAD.

Absents excusés : Philippe GIRARD donne procuration à Abdelhamid BELHADDAD, José ACEBEDO CANDIL donne procuration à Roberto SAILIS.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Roberto SAILIS

Date de Convocation : 18 janvier 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

4. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ORANGE SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVRE

La société FIBRÉA installe une armoire pour le passage de la fibre au niveau du central téléphonique ORANGE de Saint-Avre. Nous profiterions de ces travaux pour sécuriser la zone et régulariser la servitude car des câbles BT passent sur le terrain ORANGE et aucune convention n'a été signée.

Nous sommes dans l'attente de la convention, cependant, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical,

- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier dès réception.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

ARC ENERGIES MAURIENNE

Le PRESIDENT
GERARD BORDON

Le Président,
Gérard BORDON